

# Conditions générales de ventes

## Définitions

Les mots et expressions, ci-après qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel auront, dans le cadre des Conditions Générales et des Conditions Particulières, la signification suivante :

**Client** : désigne la personne, physique ou morale, qui souscrit au(x) service(s), pour les besoins de son activité professionnelle

**Conditions Générales** : désigne le présent document

**Conditions Particulières** : désigne tout document spécifique à chaque service proposé par ETICSYS.

**Services** : désignent les services commercialisés par ETICSYS et définis dans les conditions particulières.

**Site** : désigne tout lieu où les services auxquels le client a souscrits et qui lui seront fournis.

Les présentes conditions générales s'appliquent de plein droit à la fourniture de tous produits et de tous abonnements, quel que soit leur mode de production ou de représentation (notamment Internet), livrés par ETICSYS ou ses ayants droit. [c'est-à-dire les distributeurs éventuels] Elles prévalent sur toutes conditions d'achat opposées.

Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Les renseignements figurant dans les catalogues, prospectus ou autres documents techniques ou publicitaires de la société n'ont qu'une valeur indicative.

## Article 1 Objet

A défaut de contrat conclu entre ETICSYS et son client, ou de dispositions spécifiques convenues par écrit par ETICSYS, toutes les ventes de matériels, de licences, et de prestations de service sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui constituent la loi des parties.

## Article 2 Licences

Les présentes conditions générales sont complétées par la concession d'une licence d'utilisation de logiciel, d'où il résulte notamment que toute commande entraîne pour le client le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la réglementation en matière de droit d'auteur et de logiciel.

Le client accepte irrévocablement les termes de cette licence, soit à la commande, soit le cas échéant par validation directe à l'écran lors de l'installation du produit. Dans ce dernier cas, à défaut d'accord, le client s'engage à interrompre l'installation et à restituer le produit, à ses frais.

## Article 3 Prix

Les prix facturés sont des prix en euros, hors taxes et hors frais de port au tarif en vigueur au moment de l'acceptation de la commande. Un coût de port sera facturé au client en sus des marchandises.

Les augmentations de prix auxquelles ETICSYS aura la faculté de procéder entreront en vigueur 30 jours calendaires après avoir été notifiées au client, et toute expédition effectuée après l'expiration de cette période de 30 jours sera facturée au nouveau prix.

## Article 4 Commande

Toute commande devra faire l'objet d'une proposition établie par ETICSYS et être validée par le client (courrier, fax ou mention « bon pour accord ») avant la livraison. Toute commande est définitive qu'après acceptation par ETICSYS.

Les commandes prises en compte par ETICSYS ne sont ni modifiables, ni susceptibles d'annulation ou de report, sauf accord de ETICSYS.

Toute annulation, report ou modification d'une commande, acceptée par ETICSYS se fera aux frais du client.

La première commande de tout nouveau client devra être accompagnée d'un extrait K-bis de moins de trois mois et d'un relevé d'identité bancaire.

En raison de l'évolution rapide des technologies ETICSYS se réserve le droit de fournir un matériel différent de celui commandé dès lors que les caractéristiques sont équivalentes.

## Article 5 Conditions de paiement

Les conditions de paiement sont accordées et modifiées par ETICSYS.

La première commande donnant lieu à l'ouverture d'un compte devra être payée en totalité à réception de facture.

Sauf condition particulière mentionnée par ETICSYS lors de la prise de commande, tous services commandés

donneront lieu, lors de la commande (ventes matériels, logiciels et prestations de services) au versement d'un acompte de 30% du montant TTC du devis.

Le défaut de paiement à échéances de tout ou partie d'une facture entraînera la suspension des livraisons des commandes en cours et entraînera l'exigibilité de la totalité des créances restant à recouvrer.

Le paiement a lieu au comptant, à la date de règlement figurant sur la facture, sauf conditions particulières.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance mentionnée sur la facture, des pénalités sont encourues d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Elles sont exigibles de plein droit, après mise en demeure, en application de la loi du 15 mai 2001.

A défaut de paiement par le client d'une facture, ETICSYS se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toutes les commandes du client non encore exécutées.

Le recours au service d'un organisme de recouvrement ou à la voie judiciaire pour obtenir le règlement de factures impayées entraînera l'application d'une majoration de 10 % des sommes restant dues, à titre de clause pénale et sans préjudice de tous dommages-intérêts.

## Article 6 Réserve de propriété

En application de la loi 80.335 du 12 mai 1980 les marchandises vendues restent la propriété de la société ETICSYS jusqu'au paiement intégral du prix de vente, des intérêts et frais annexes. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de chèques, traites ou tout autre titre de créance créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué qu'après encaissement effectif par ETICSYS.

A défaut du paiement total ou partiel du prix, ETICSYS est en droit de reprendre possession du matériel sans formalité préalable et, indépendamment de toute poursuite judiciaire, de suspendre l'exécution de ses prestations de service et/ou de suspendre les licences accordées.

Le client détenteur des marchandises en supportera personnellement tous les risques et en cas de disparition ou de destruction des marchandises, il restera débiteur du prix convenu. En dépit du transfert au client des risques intervenus lors de la livraison des produits, ETICSYS restera propriétaire des produits vendus aussi longtemps que le client n'aura pas réglé l'intégralité des factures afférentes.

## Article 7 Livraison

ETICSYS fera toute diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes acceptées. Toute date de livraison figurant sur un bon de commande ou sur tout autre document n'aura cependant qu'une valeur indicative.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Les marchandises seront expédiées en port dû par ETICSYS ou tout autre transporteur de son choix.

La livraison est réputée effectuée dès mise à disposition du produit au client par le transporteur, matérialisée par la remise d'un bon signé par le client.

Le client est tenu de vérifier les marchandises lors de la livraison et d'effectuer les réserves auprès du transporteur. Les réserves devront être formalisées par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de ETICSYS au plus tard 3 jours calendaires après la livraison. Le défaut de réserve et l'absence de notification auprès de ETICSYS rendront toutes réclamations ultérieures irrecevables.

## Article 8 Logiciels

Les logiciels sont fournis et transmis sur des supports divers.

Ils font exclusivement l'objet d'une licence d'utilisation, l'éditeur et/ou le concepteur restent les seuls propriétaires des droits d'auteur y afférents.

Ils sont incessibles et ne peuvent être reproduits en tout ou en partie sauf convention contraire, sans l'accord préalable et écrit de ETICSYS, chaque copie autorisée devant reproduire toutes les mentions de l'original y compris le "copyright".

Le client ne pourra faire usage du logiciel que selon les termes de la licence concédée et sous son entière responsabilité.

## Article 9 Prestations de services

Sauf convention contraire, l'installation préalable (branchement, interconnexion.....), la mise en service, la

formation du personnel, l'assistance technique, le conseil, la réparation et plus généralement toute prestation de service effectuée pour les besoins du client ne sont pas compris dans les prix des produits livrés.

## Article 10 Responsabilité

La responsabilité d'ETICSYS, qui est limitée à une obligation de moyens, ne peut être mise en cause du fait des produits, objet des présentes conditions générales. En conséquence le client s'interdit expressément de mettre la société en cause pour tous faits ou litiges qui seraient nés de l'exploitation des produits, y compris tous dommages directs ou indirects à la propriété et dans la limite autorisée par la loi, les préjudices corporels.

## Article 11 Garantie

Les marchandises bénéficient de la garantie accordée par le fabricant ou l'éditeur, qui constitue la limite du recours du client. Toutes solutions logicielles développées par ETICSYS font l'objet d'une garantie fonctionnelle d'une durée de 30 jours calendaires. La date de début de cette garantie correspond à celle de livraison du logiciel pour recette indépendamment de tout autre date.

## Article 12 Retour

Aucun produit ne sera repris, ni échangé sans l'accord préalable de ETICSYS.

La réception des produits retournés sans l'accord écrit de ETICSYS ne peut en aucun cas être considéré comme acceptation tacite de reprise ou d'échange.

A défaut, les produits resteront à la disposition du client et ETICSYS sera déchargé de toute responsabilité liée à tous risques, pertes ou dommages subis ou occasionnés de ce fait.

Les retours s'effectueront aux frais et aux risques du client.

## Article 13 Force majeure

Les parties n'encourent aucune responsabilité pour tout manquement dû à un cas de force majeure. Sont considérés comme tels : l'interdiction d'exporter édictée par une autorité gouvernementale, les conflits de travail entraînant une grève générale ou sectorielle, les retards de livraison des fournisseurs de ETICSYS et les perturbations affectant les transports, tel notamment que la carence de l'un de ses fournisseurs, ETICSYS ne pourra être tenu pour responsable du dommage causé par le retard ou l'impossibilité pour ETICSYS d'exécuter ses engagements..

## Article 14 Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions générales sont soumises au droit Français. Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la seule compétence des juridictions du siège social de ETICSYS.